

**The Council  
on Aging  
of Ottawa**



**Le Conseil sur  
le vieillissement  
d'Ottawa**

Mémoire  
présenté au  
ministre des Finances  
sur les consultations prébudgétaires de l'Ontario

13 janvier 2014

- ❖ Sécurité financière : équilibre entre revenu et abordabilité
- ❖ Création de collectivités amies des aînés
- ❖ Aide concrète offerte aux personnes soignantes
- ❖ Ressources humaines en gériatrie

101-1247, place Kilborn  
Ottawa (Ontario) K1H 6K9  
Téléphone : 613-789-3577  
[www.coaottawa.ca](http://www.coaottawa.ca)

## *Introduction*

Consacré à l'amélioration de la qualité de vie de tous les aînés à Ottawa, le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa, organisme bénévole à but non lucratif, travaille avec nos nombreux partenaires communautaires et avec les aînés et pour les plus de 116 000 d'entre eux qui vivent dans la communauté, afin de favoriser des politiques et des prises de décision réfléchies fondées sur des données factuelles auprès de tous les paliers gouvernementaux. Les compétences et connaissances professionnelles de nos nombreux partenaires communautaires au service des personnes âgées ont joué un rôle unique dans notre collectivité ces 38 dernières années en remplissant notre mandat qui est celui de planifier, de sensibiliser, d'enquêter et de promouvoir.

Nos activités actuelles reposent sur deux résultats stratégiques que nous entendons concrétiser :

*Résultat stratégique n° 1* : Les personnes âgées comprennent mieux les questions relatives au vieillissement, y compris le système de prestation de services, et elles participent davantage à la création d'une société amie des aînés, et

*Résultat stratégique no 2* : Hausse de la convivialité à l'égard des aînés au sein de la collectivité.

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de vous faire part de notre opinion sur la planification du budget de l'Ontario. Notre point de vue est en phase avec notre vision qui consiste à promouvoir une société plus conviviale à l'égard des aînés, laquelle s'articule autour des concepts d'une société éclairée et solidaire qui sont à la base de la santé de nos collectivités, indépendamment de l'âge de celles et ceux qui y vivent. Bien que certaines de nos recommandations puissent se rapporter à des projets d'investissement, d'autres visent à utiliser à bon escient les grands engagements budgétaires pris par l'Ontario envers les personnes âgées.

À Ottawa, comme dans la plupart des collectivités de la province, la vaste majorité des personnes âgées sont des membres actifs et autonomes de la collectivité; elles y contribuent en fournissant des soins, en étant bénévoles, en faisant des dons et en participant à la vie économique. Une personne âgée sur quatre a besoin d'une aide supplémentaire qui est souvent donnée par les membres de la famille et par les services de santé et d'aide communautaire existants. Une personne sur dix à Ottawa estime que ses besoins ne sont pas satisfaits si elle veut rester chez elle le plus longtemps possible. Nous espérons donc que le budget provincial apportera l'équilibre voulu entre la promotion de la santé et la prévention de la maladie accompagné d'interventions ciblées et pleinement intégrées afin de répondre aux besoins des personnes âgées les plus vulnérables. Cet équilibre, s'il est atteint, ajoutera une valeur inestimable tant à la qualité de vie des personnes âgées qu'aux investissements considérables consacrés aux services de santé et d'aide communautaire pour personnes âgées.

## *Sécurité financière : équilibre entre revenu et abordabilité*

Le bien-être financier est un facteur de base déterminant de notre qualité de vie à mesure que nous vieillissons. Tout en reconnaissant que les régimes de retraite actuels sont à l'origine du pourcentage relativement faible mais croissant de personnes âgées à faible revenu, nous estimons, à l'instar d'autres instances, que la conjoncture actuelle empêche les Ontariens d'épargner les sommes voulues pour subvenir à leurs besoins plus tard dans la vie.

Nous nous réjouissons de l'engagement pris par le gouvernement ontarien en faveur de la création d'une solution unique à l'Ontario en l'absence de leadership fédéral pour l'heure. Le nouveau Régime de pensions ontarien à complément obligatoire, semblable à celui du Québec, pourrait être structuré de manière à remplacer 50 p. 100 du revenu, à hauteur du double de la pension médiane. Nous réalisons qu'il faudrait prévoir une longue période de transition avant que les régimes de pension privés puissent s'adapter à ces changements. Parallèlement, alors qu'un nouveau fonds de pension ontarien pourrait être créé en le dotant du mandat d'investir principalement dans l'économie ontarienne, l'engagement à travailler avec d'autres provinces permettra de réaliser un équilibre entre transférabilité et sécurité économique pour les Canadiens âgés..

Le bien-être d'un trop grand nombre de personnes âgées est cependant menacé par une baisse de leurs revenus à laquelle se greffe une hausse des dépenses et des frais d'utilisation pour celles qui souffrent de maladies chroniques. Nous entendons trop souvent parler de personnes âgées qui sont obligées, alors qu'elles sont les plus vulnérables, de refuser des soins communautaires et à domicile, voire des soins dentaires urgents, faute de pouvoir les financer. Nous estimons par conséquent que tout effort visant à assurer la sécurité du revenu devrait s'accompagner d'un examen exhaustif de l'actuel système disparate des frais d'utilisation et des dépenses associé aux maladies chroniques dues à la vieillesse en Ontario, notamment les frais de stationnement à l'hôpital.

### **Recommandations**

- 1) Nous saluons et soutenons fermement l'engagement pris par le gouvernement de l'Ontario de collaborer avec les organismes pour personnes âgées en vue de créer un Régime de pensions de l'Ontario.
- 2) Nous appuyons la position de l'Ontario Health Coalition qui demande un moratoire sur la hausse projetée des frais d'utilisation des services de soins communautaires et de longue durée en attendant un examen exhaustif de l'effet de ces dépenses supplémentaires sur l'accessibilité financière à l'aide et aux soins communautaires essentiels.

- 3) Nous vous enjoignons d'étudier la recommandation de l'Association des municipalités de l'Ontario qui prône l'accessibilité par les Ontariens à faible revenu, dont une grande partie sont des personnes âgées, aux régimes d'assurance-médicaments, de soins dentaires et de soins de santé.

### *Création de collectivités amies des aînés*

Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa salue l'engagement pris par le gouvernement de l'Ontario de présenter un *Plan d'action pour les personnes âgées* exhaustif. Nous félicitons aussi les auteurs du premier rapport intitulé *Vivre bien et plus longtemps*, qui ont eu la finesse de comprendre et de reconnaître l'ampleur des changements requis pour répondre aux besoins actuels et futurs des Ontariens vieillissants. À notre avis, ce rapport est le plus exhaustif et le plus réfléchi qui ait été rédigé sur la qualité de vie des personnes âgées en Ontario ces trente dernières années. Nous trouvons très encourageante la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les collectivités dans la vie des personnes âgées.

Le Conseil sur le vieillissement a adopté le plan-cadre de l'OMS sur les villes amies des aînés il y a plus de trois ans et, à la faveur de notre collaboration avec la Ville d'Ottawa, nous sommes extrêmement fiers que la capitale de notre pays soit devenue le premier grand centre urbain en Ontario à avoir été désignée ville-amie des aînés par l'Organisation mondiale de la santé. Nous devons ce succès en grande partie au partenariat que nous avons réussi à nouer avec la Ville d'Ottawa et nos partenaires communautaires d'Ottawa, ville-amie des aînés. La première phase de notre travail a abouti à l'élaboration d'un plan d'action communautaire général intégrant 74 initiatives municipales au Plan relatif aux personnes âgées de la Ville d'Ottawa et 17 autres proposées par nos partenaires communautaires avant la fin de l'année. En dépit de l'engagement manifeste pris par nos dirigeants municipaux et provinciaux, nous estimons qu'un certain nombre de questions prioritaires devraient être étudiées dans le cadre du processus budgétaire afin de concrétiser les résultats visés et la valeur de ces investissements.

La navigation à travers le système et l'accessibilité demeurent deux des principaux obstacles à la santé et à l'indépendance des Ontariens vieillissants.

*“Nos dépenses sont plus élevées que jamais au titre de la prestation des services de santé et des services sociaux et communautaires, mais il demeure que les Ontariennes et les Ontariens âgés, ainsi que leurs familles et les personnes qui leur prodiguent des soins, ont encore parfois de la difficulté à obtenir des soins, au bon moment et au bon endroit. Par conséquent, au moment de la planification, de l'examen et de la prestation des services, nous devons nous demander si nous faisons en sorte que les Ontariennes et les Ontariens âgés, ainsi que leurs familles et les personnes qui leur prodiguent des soins, puissent avoir facilement accès aux services et au soutien dont ils ont besoin de manière efficace et en temps opportun<sup>1</sup>.”*

Les consultations locales menées par Ottawa, ville-amie des aînés plus tôt cette année ont renforcé ce constat. La création distincte de lignes d'information au Secrétariat aux affaires des personnes

<sup>1</sup> Vivre bien et plus longtemps

âgées, de la ligne 211 et de la ligne santé des Centres d'accès aux soins communautaires n'apportent guère de solution au manque d'information en l'absence de stratégies d'éducation et de sensibilisation du public claires et précises. Nous proposons plusieurs recommandations dans le but d'obtenir la valeur escomptée de ces investissements. Certaines d'entre elles sont tirées de la réponse que nous avons faite au premier rapport, *Vivre bien et plus longtemps*.

## Recommandations

- 4) Comme la nécessité de mieux coordonner les services offerts aux personnes âgées est considérée comme étant à la base de toute réforme du système, nous recommandons de songer à élaborer des structures de gouvernance régionales offrant des services aux personnes âgées en complément des processus de gouvernance provinciaux proposés dans le rapport Sinha.
- 5) Les organismes pour personnes âgées comme le Conseil sur le vieillissement devraient collaborer étroitement avec les services d'information locaux et provinciaux à la commercialisation et à l'adaptation de leurs services aux besoins changeants des Ontariens âgés et leurs familles.
- 6) Par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires des personnes âgées, la province devrait élaborer et financer une initiative provinciale conviviale à l'égard des aînés (des investissements de contrepartie provenant des municipalités).
- 7) Parallèlement, nous demandons que la province guide la création d'un partenariat entre les gouvernements fédéral, provincial et municipaux en vue de promouvoir des initiatives permettant de vieillir chez soi et d'aborder la question des logements accessibles et abordables.

## *Aide concrète offerte aux personnes soignantes*

Ce sont des membres de la famille non formés à cet effet qui fournissent gratuitement la plupart des soins communautaires et à domicile en Ontario, comme partout ailleurs. Dans les cas de démence, 71 p. 100 des fournisseurs de soins subissent des interruptions d'emploi et l'état de santé se détériore chez 60 p. 100 des aides familiaux résidants, en général les conjoints, de par leur fonction. Alors que nous saluons les efforts initiaux déployés par le gouvernement pour alléger au moins partiellement la charge que ces soins représentent, l'octroi de crédits d'impôt et de congés non rémunérés ne compensent pas les problèmes auxquels de nombreux fournisseurs de soins font face. Même si les crédits d'impôt pour aidants naturels accordés par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral constituent effectivement un avantage, ils représentent l'équivalent de 53 cents/heure pour un fournisseur de soins à temps plein... certains diraient que « ça ne vaut pas cher du café ». Bien que les conséquences de la démence et des troubles qui y sont associés représentent en eux-mêmes une charge considérable, de nombreux fournisseurs de soins considèrent aussi que la manière dont nous organisons et offrons les services est une source importante de frustration<sup>2</sup>. L'expérience des provinces du financement direct comme le Programme de services particuliers à

<sup>2</sup> Integrated Model of Dementia Care, Champlain 2020: Making Choices that Matter! Réseau de la démence de la région Champlain, 2013 (en anglais seulement).

domicile pour les parents d'enfants et les avantages bien documentés du Programme fédéral pour l'autonomie des anciens combattants<sup>3</sup> offrent à certains fournisseurs de soins le niveau de contrôle requis pour répondre aux besoins uniques de leurs circonstances particulières.

## Recommandations

- 8) Il faudrait évaluer la possibilité de créer un programme de financement direct à l'intention de certains fournisseurs de soins, notamment pour ceux qui s'occupent des personnes souffrant de démence, dans le cadre d'une stratégie provinciale globale d'aide aux fournisseurs de soins.
- 9) Les fournisseurs de soins devraient avoir la possibilité et l'aide nécessaire voulue pour collaborer à la prise de décisions sur la manière dont les services à leurs proches sont organisés et fournis.

## *Ressources humaines en gériatrie*

Alors qu'elles sont les plus vulnérables, nous pensons que les personnes âgées méritent d'être aidées par une main-d'oeuvre bien formée et bien soutenue. Bien que nous ne soyons pas experts dans le domaine des ressources humaines, nous faisons un certain nombre d'observations qui remettent en cause la mesure dans laquelle celles et ceux qui choisissent de travailler au service des personnes âgées sont suffisamment valorisées, formées et soutenues.

« En octobre 2012, 122 médecins ontariens actifs détenaient un certificat de spécialisation en gériatrie alors que 1 538 médecins ontariens actifs détenaient un certificat de spécialisation en pédiatrie, pour des populations comparables »<sup>4</sup>.

Ayant beaucoup profité du Programme gériatrique régional initial ainsi que des services de gériatrie psychiatrique, nous apprécions pleinement l'influence que cette expertise très spécialisée pourrait avoir pour aider les fournisseurs de soins de santé tout comme les personnes âgées. Ces services devraient être considérés non seulement comme un investissement dans la qualité de vie des personnes âgées fragiles et de leurs familles, mais aussi pour les contribuables de l'Ontario. Il s'avère que même pour les adultes âgés les plus vulnérables placés dans des hôpitaux de jour en gériatrie, chaque dollar investi produit 2,14 \$ en économies futures<sup>5</sup>. Cependant, en l'absence d'un leadership provincial clairement établi, le niveau de financement et de soutien de ces services n'a pas augmenté au même rythme que le vieillissement de la population. L'intégration récente d'une source de financement spécialisée en gériatrie dans les budgets globaux des hôpitaux a en fait entraîné une diminution des ressources essentielles alors que les hôpitaux luttent pour équilibrer leurs budgets compromettant ainsi

<sup>3</sup> Évaluation du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, juillet 2011, [http://www.veterans.gc.ca/pdf/deptReports/2011-eval-vip/2011-eval-vip\\_f.pdf](http://www.veterans.gc.ca/pdf/deptReports/2011-eval-vip/2011-eval-vip_f.pdf)

<sup>4</sup> Vivre bien et plus longtemps, p.145

<sup>5</sup> Les coûts-avantages d'un programme d'hôpital de jour en gériatrie : analyse de rentabilité en fonction des changements concernant l'autonomie. Document préparé par M. Tousignant, PT, PhD, Hébert R., MD, MPhil, Desrosiers J., OT, PhD pour le Fonds d'adaptation des services de santé, Santé Canada, 2001.

plusieurs programmes gériatriques importants, notamment ceux qui dispensent des soins de santé aux personnes atteintes de démence.

L'initiative actuelle visant à transférer les services dispensés aux clients exigeant peu de soins des Centres d'accès aux soins communautaires aux Services communautaires marque un tournant favorable dans le rôle que jouent ces services communautaires importants. Il est à craindre cependant que cette initiative ne soit lancée sans avoir mûrement réfléchi à la question des salaires, des conditions de travail et de la formation dans ce secteur.

## **Recommandations**

- 10) Le Conseil sur le vieillissement appuie également la recommandation n° 86 du rapport Sinha enjoignant le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à jouer un rôle de leadership en vue de définir une vision commune provinciale pour la prestation de services gériatriques en Ontario. L'absence de mesures dans ce domaine menace la viabilité des services de santé essentiels dispensés aux personnes âgées les plus vulnérables, y compris celles atteintes de démence.
- 11) La question des ratios du personnel chargé des soins de longue durée devrait être réexaminée afin d'en étudier l'incidence sur la qualité des soins offerts aux personnes âgées les plus vulnérables..

